COMMENT TRIER ?

Ordures ménagères résiduelles
(pots de yaourt, emballages alimentaires, vaisselle, ampoules cassées...)
= Poubelle de la maison

Déchets organiques
(épluchures, coquilles d'œufs...)
= Composteur, compost en tas...

Verre
= Conteneur vert dans votre commune

Papiers / cartons / bouteilles plastiques / canettes et conserves
= Conteneur bleu dans votre commune

Autres déchets et déchets spécifiques
= Déchèterie

Interdit en déchèterie :
- l'amiante-ciment
- les déchets explosifs (bouteilles de gaz, extincteurs...)
- les médicaments
- les ordures ménagères

Retrouvez toute l'actualité déchets sur notre site
www.paysdebrisach.fr

LOCALISATION DES DECHETERIES

	HIVER du 1er oct. au 31 mars	ÉTÉ du 1er avril au 30 sept.
BIESHEIM Rue de l'écluse (accessible aux professionnels et aux particuliers)	Mardi de 9h à 13h	
	Mercredi de 9h à 16h	Mercredi de 9h à 18h
	Jeudi de 14h à 15h45 16h à 18h : créneau réservé aux professionnels	
	Samedi de 9h à 16h : creneau réservé aux particuliers	Samedi de 9h à 18h : creneau réservé aux particuliers
DESSENHEIM Rue de Rustenhart (uniquement accessible aux particuliers)	Lundi de 9h à 13h	
	Mercredi de 14h à 16h	Mercredi de 14h à 18h
	Samedi de 9h à 13h	
HEITEREN Rue du Nord (uniquement accessible aux particuliers)	Mercredi de 9h à 13h	
	Jeudi de 9h à 13h	
	Samedi de 14h à 17h	Samedi de 14h à 18h

PAYS DE BRISACH
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE BRISACH
16 rue de Neuf-Brisach
BP 20045 - 68600 Volgelsheim
Tél. : 03 89 72 56 49 - Fax 03 89 72 95 30
E-mail : dechets@paysdebrisach.fr

GUIDE D'UTILISATION DES 3 DÉCHÈTERIES DU PAYS DE BRISACH

SAVOIR TRIER, SUIVEZ LE GUIDE

PAYS DE BRISACH
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

www.paysdebrisach.fr

COMMENT FAIRE ?

SUIVEZ LE GUIDE ...

Conservez ce document

Votre déchèterie est un espace aménagé où vous pouvez déposer les déchets qui ne peuvent être collectés avec vos ordures ménagères en raison de leur poids, de leur volume ou de leur nature (toxique).

I Triez vos déchets à la maison, en fonction du sens de circulation et de l'aménagement de votre déchèterie
= moins d'attente
= moins de stress
= gain de temps

II Videz et aplatissez vos cartons avant de vous rendre à la déchèterie

III Pensez à bâcher vos remorques afin d'éviter les pertes de déchets sur la voie publique

IV Adoptez les règles de circulation à l'intérieur du site (limitation de vitesse, sens de circulation...)

V Ne déposez que les déchets autorisés

VI Demandez conseils au gardien

VII N'imbriquez pas les déchets les uns dans les autres

Schéma type d'une déchèterie permettant d'organiser le chargement de votre voiture, liste exhaustive des déchets autorisés.

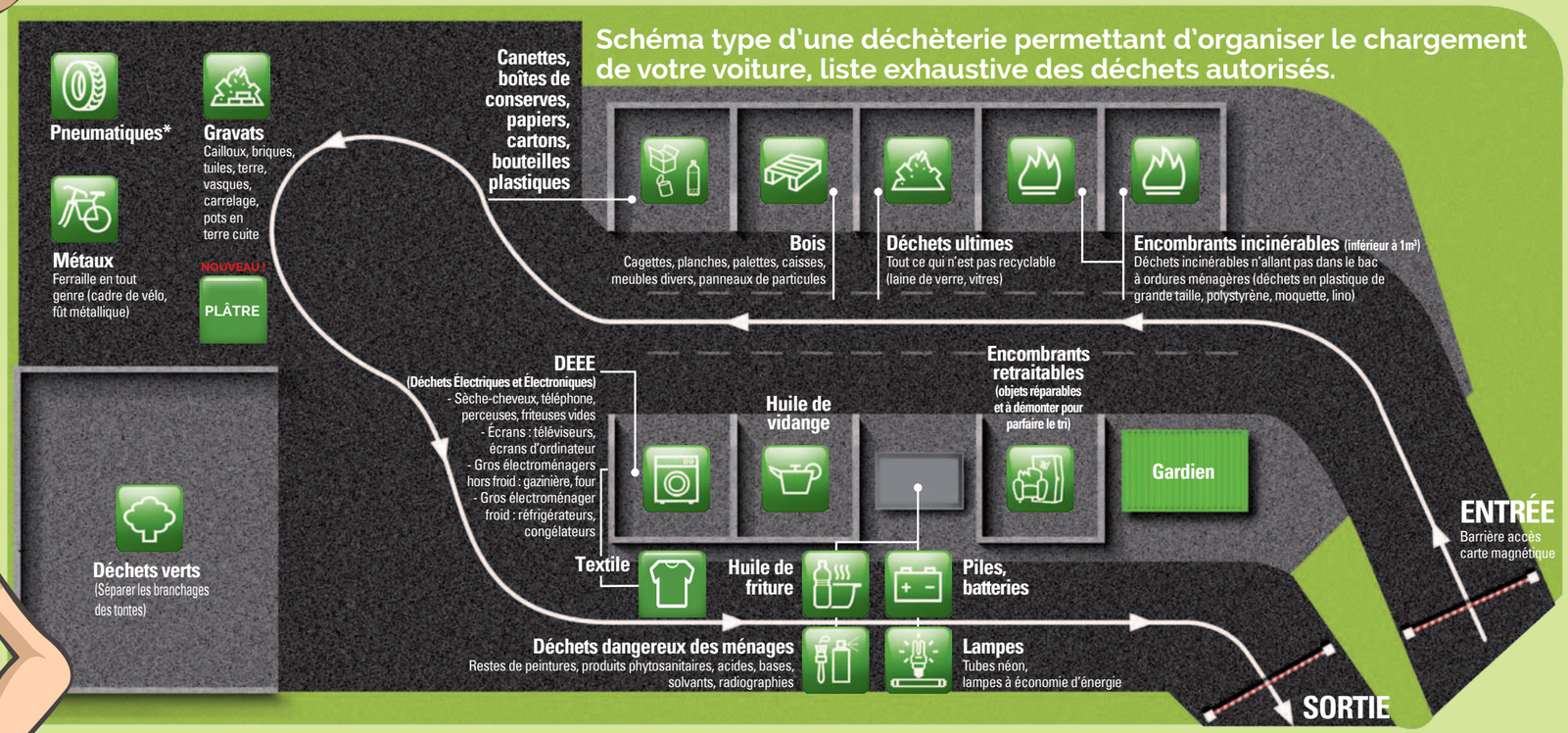

* Le dépôt de pneumatiques requiert l'achat de tickets en vente au siège de la collectivité. Privilégiez le dépôt chez votre garagiste.